



**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°3/2020**

**Portant règlementation de la circulation et du stationnement**

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de la Route,  
VU la demande en date du 03/02/2020 par laquelle la Sarl FK Travaux Publics sollicite l'autorisation de réaliser des travaux de réparation de gaines pour le déploiement de la fibre ORANGE-COTTEL rue de Longchamp, entre le 10/02/2020 et le 21/02/2020,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : En raison des travaux cités ci-dessus qui seront réalisés exclusivement en trottoir, entre le 10/02/2020 et le 21/02/2020, la circulation et le stationnement des véhicules automobiles dans la rue de Longchamp sont modifiés comme suit :

- Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux
- Les piétons et les cyclistes seront dirigés sur le trottoir d'en face
- Le balisage sera effectué par AK5
- Un alternat manuel sera mis en place si nécessaire

Article 2 : La voie publique devra rester libre de tout dépôt d'objets ou matériel.

Article 3 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par l'entreprise Sarl FK Travaux Publics chargée des travaux.

Article 4 : Cet arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, DMEPN
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS
- Sarl FK Travaux Publics
- Affichage en Mairie

Fait à Eckwersheim, le 6 février 2020

Le Maire  
Michel LEOPOLD

